



Assemblée générale

Distr. limitée
5 décembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session Deuxième Commission

Point 21 c) de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance : coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

**Projet de résolution déposé par le Vice-Président de la Commission,
M. Bitrus Vandy Yohanna (Nigéria), à l'issue de consultations
tenues sur le projet de résolution A/C.2/66/L.18**

Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire

L'Assemblée générale,

Rappelant les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la Déclaration du Millénaire¹ et le Document final du Sommet mondial de 2005², ainsi que les dispositions pertinentes de ses propres résolutions,

Réaffirmant les dispositions de sa résolution 62/208 du 19 décembre 2007, intitulée « Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies », dans lesquelles elle constate que les pays en développement à revenu intermédiaire doivent encore surmonter de graves difficultés dans la lutte contre la pauvreté et que leurs efforts sur ce terrain doivent être soutenus pour que les progrès soient définitivement acquis, notamment grâce à la fourniture d'une assistance pour l'élaboration effective de politiques générales de coopération,

Rappelant ses résolutions 63/223 du 19 décembre 2008 et 64/208 du 21 décembre 2009,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général³;
2. *Souligne* qu'il importe de poursuivre l'examen de fond de la question de la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire;

¹ Voir résolution 55/2.

² Voir résolution 60/1.

³ A/66/220.



3. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa soixante-huitième session, un rapport sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire et décide d'inscrire à son ordre du jour provisoire, au titre de la question intitulée « Mondialisation et interdépendance », une question subsidiaire intitulée « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire ».
